

Conseil syndical du 19/02/2025

Procès-Verbal

Étaient présents : Daniel Baton, Gilles Bourdier, Dominique Combaz, Williams Dufour, Eyraud Robert, Pierre Fayard, Fabien Gallice, Marc Gautier, Pascal Gentil, Stéphane Gusméroli, Roger Journet, Eric Philippe, Alain Perrot, Jean-Louis Reynaud,

Étaient excusés : Evelyne Labrude, Freddy REY

Étaient absents : Mathias Lavole, Bertrand Pugnot, Nadine Reux, Raymond Vagnon.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Sophie Michon, chargée de mission GEMA et animatrice contrat.

Secrétaire de séance : Alain Perrot

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du conseil pour leur présence.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 02/12/2024 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

1/ Point technique : étude bilan contrat de bassin 2022-2024

2/ Débat d'Orientation Budgétaire

3/ Délibérations :

- Approbation DOB
- Demande de financement : animations postes 2025 Agence de l'Eau
- Demande de financement : animations poste PAPI 2025
- Convention agent prévention sécurité
- Convention annuelle 2025 d'application et financement CEN Isère

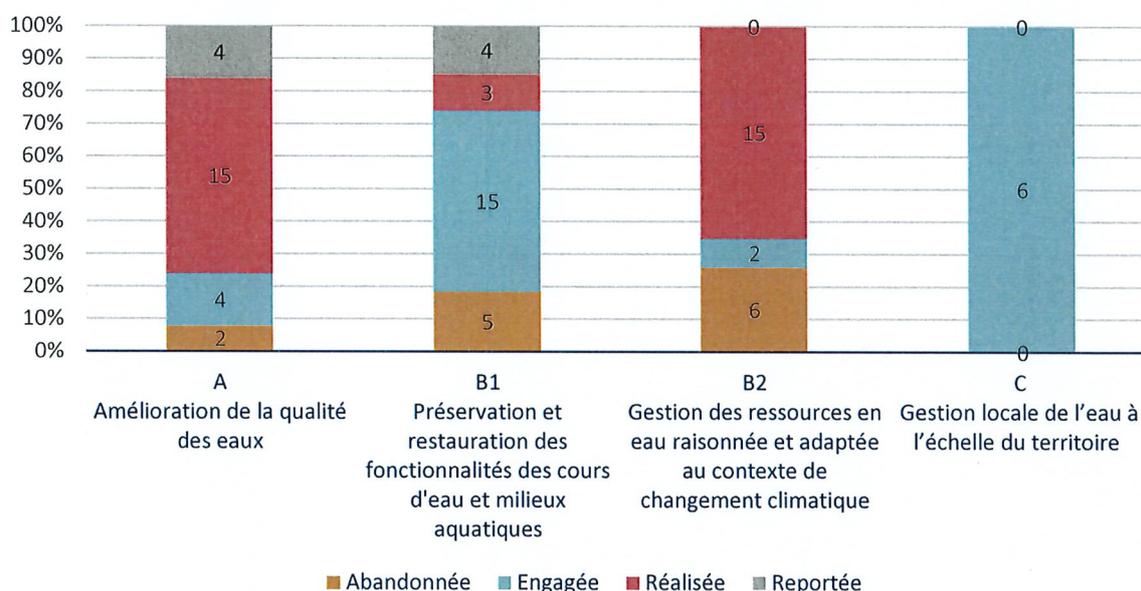
4/ Divers : site internet, arrivée Cynthia Martin (02/12/2024), embauche Coordinateur (trice) Eau, Climat et Préservation des Milieux Aquatiques, prochaines dates....

Sophie Michon prend la parole et indique l'étude bilan contrat de bassin 2022/2024 et se terminera fin avril 2025 ; Cette étude est réalisée par le Cabine ContreChamp et Ellypse. La première phase est le bilan et l'évaluation du contrat de bassin et la seconde phase l'actualisation des enjeux du territoire et prospectives.

Sophie Michon précise qu'il est possible de demander des aides à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en dehors du contrat de bassin.

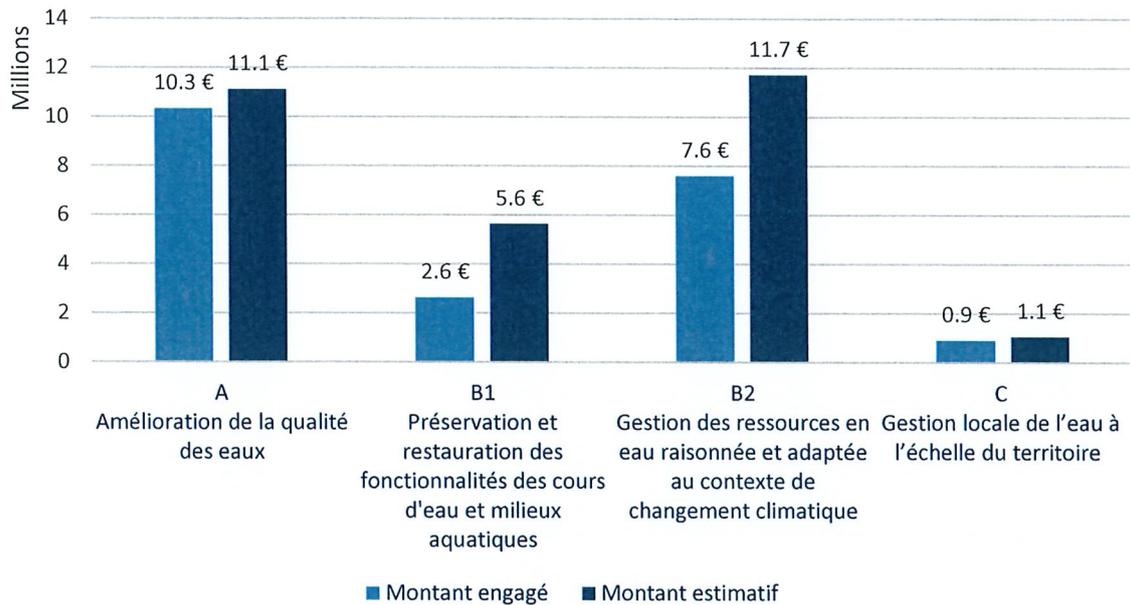
Elle indique que 73 % des actions sont engagées ou réalisées avec 13 actions abandonnées, 28 mises en place, 33 réalisées et 7 reportées. Budgétairement, cela représente : 21,5 millions sur 29,5 millions engagés. Elle présente l'avancement des actions par volets :

Avancement des actions par volet



Puis elle fait une présentation financière d'avancement par volets :

Avancement financier par volet



Elle indique également qu'il y a eu plus de 8 m€ d'aides versées dont 6,9 m€ par l'AERMC, pour 49 actions (au lieu de 57), 882 k€ par le département de l'Isère, pour 20 actions, 306 k€ par le département de la Savoie, pour 7 actions

Afin d'évaluer le contrat de bassin 2022/2024, 18 entretiens élus, départements, AERMC, DDT de l'Isère et la Savoie, Fédérations de Pêches, CEN de l'Isère et de la Savoie et 4 Groupes thématiques (Petit cycle, Collectivités, Agriculture-Forêt, Environnement) ont été mis en place : afin d'échanger sur les travaux réalisés, leurs résultats, les points forts et faibles du contrat, les attentes sur la suite. Sophie Michon précise que malheureusement personne du groupe industrie et tourisme n'est venu. Lors du comité du 20 février 2025, COPIL, il conviendra de valider l'évaluation et la suite à donner avant le comité de rivière du 20 mars 2025.

Sophie Michon présente ensuite la phase prospective prévue avec l'élaboration de fiches actions et le lancement de l'étude qui servira à déterminer si l'on tend vers un SAGE.

1. Concernant le portage et l'animation, il est ressorti de l'étude que Le SIAGA est reconnu comme une structure de bassin structurée, pertinente, pivot de la compétence GEMAPI.

Le périmètre est adapté au portage du contrat, le renforcement d'une équipe compétente et disponible est apprécié, des actions novatrices (école de l'eau...), une satisfaction générale de l'animation portée par le SIAGA. Toutefois, SIAGA est peu connu des agriculteurs et propriétaires forestiers, il n'est pas encore assez bien identifié comme référent technique par les EPCI du territoire, le SIAGA privilégie parfois son rôle de maître d'ouvrage, centré sur le GEMAPI, au détriment de son rôle d'animation.

- ✚ Jean-Louis Reynaud précise que ce sont les chambres d'agriculture et non pas les agriculteurs qui ne connaissent pas trop le syndicat. Il ajoute également que la CAPV et la CCLA sont les deux EPCI qui nous connaissent moins car seulement une petite partie de leurs territoires fait partie du SIAGA.

2. Démarche contractuelle : le contrat permet de cadrer les aides sur le temps du contrat et ainsi une plus grande lisibilité des actions à venir, il donne un cadre incitatif au « passage à l'action », une déclinaison opérationnelle des politiques de l'eau sur le territoire, un « bouquet » d'actions répondant à la diversité des enjeux associés au « bon état des eaux ». En revanche, le cadre est peu adapté aux

réalités de l'action (élaboration rapide, formalisme lourd des fiches actions, notion d'engagement complexe...), il y a un manque de vision stratégique (« listes d'actions dispersées), des angles morts (enjeux non traités comme l'activité agricole).

- ✚ Jean-Louis Reynaud indique que c'est la raison pour laquelle il est opportun d'embaucher un ou un coordinateur(trice). Didier Girard abonde dans le même sens en précisant que les acteurs ne connaissent pas encore suffisamment notre stratégie de communication.

3. Démarches partenariales : le contrat permet de créer une réelle dynamique territoriale, un premier cercle de partenaires qui collaborent efficacement (SIAGA, AERMC, DDT, CD...), un rapprochement progressif est apprécié avec les acteurs du petit cycle (à développer) mais un flou quant à la répartition des rôles avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse, une appropriation/adhésion limitée des élus locaux (portage politique parfois restreint), des difficultés à communiquer avec les riverains.

- ✚ Jean-Louis Reynaud précise que le SIAGA est moins présent du grand public comparativement au petit cycle (eau et assainissement)
- ✚ Roger Journet interroge sur le taux du SIAGA en tant que maître d'ouvrage. Didier Girard lui répond que les volets C1 et B1 sont réalisés quasiment en totalité par le SIAGA.
- ✚ Didier Girard indique que le SIAGA diffusera plus de documents ou informations aux délégués afin qu'ils puissent les transmettre à leurs EPCI et/ou communes.

Ensuite elle fait un rappel de la chronologie :

- Fin 2024, Lancement étude bilan et les entretiens et ateliers,
- le 20 février 2025, copil
- le 20 mars 2025, Comité de rivière (évaluation)
- 1^{er} avril 2025, arrivé du coordinateur(trice)
- Fin avril 2025, Comité de rivière (prospective)
- Elaboration du futur contrat
- Début 2026 : dépôt du dossier du nouveau contrat

Didier Girard précise que c'est l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui présentera le 12^{ème} programme avec les nouvelles thématiques.

Il indique également que l'AERMC a deux mois de délai d'instruction, c'est la raison pour laquelle le SIAGA déposera le dossier du nouveau contrat au plus tard début 2026.

- ✚ Stéphane Gusméroli demande quels seront les projets communaux non financés par l'AERMC. Didier Girard lui répond que cela concerne tout hormis les eaux pluviales.
- ✚ Stéphane Gusméroli demande également quelle est la période du prochain contrat. Didier Girard lui indique que la durée maximale est de cinq ans, et qu'il semble qu'il sera fait sur quatre ans.

Didier Girard indique que le SIAGA enverra courant mars 2025, sa lettre d'intention à l'AERMC avec les principaux maîtres d'ouvrages y compris ceux du petit cycle de l'eau. Il y aura des rencontres avec ces derniers afin d'établir des prévisions d'actions à engager (syndicat du Thiers, sea, CCVDD...)

Jean-Louis Reynaud ajoute que le budget de l'AERMC est maintenu sur 2025.

- ✚ Roger Journet demande à quel moment l'AERMC donnera les éléments du 12^{ème} programme. Didier Girard lui indique qu'il est en ligne sur son site.

2/ Débat Orientation budgétaire :

Didier Girard rappelle le contexte général et les évolutions, notamment sur le PEP et les actions du contrat de bassin GABT.

Cette année, les études de fonctionnement représentent 40% des dépenses de fonctionnement et concernent essentiellement les actions du PEP, les actions du contrat de bassin GATB (études stratégiques foncière et ressource en eau, plan de gestion sédimentaire...), la continuité des actions du contrat de bassin GATB (suivi lamproies et piscicole)

Les dépenses de personnel sont augmentation en 2024 compte-tenu de l'arrivée d'un agent, Chargée de mission eau et participation citoyenne, à temps partiel depuis septembre 2024 et représentent 41 % du budget de fonctionnement. Didier Girard précise que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse finance en grande partie les postes.

Depuis 2020, le syndicat n'a plus de charges financières car aucun emprunt est en cours ou n'a été contracté à ce jour.

Les subventions de fonctionnement demeurent importantes ; elles portent essentiellement sur les postes (subventions notamment de l'Agence de l'eau, départements pour le contrat de bassin Guiers/Aiguebelette, l'Etat dans le cadre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), du Département de l'Isère pour le fonctionnement du SIAGA depuis 2019) pour les études de fonctionnement ; elles peuvent connaître des variations annuelles en fonction du rythme de versement des acomptes par les financeurs.

Pour l'investissement, les principales dépenses de travaux pour l'année 2024 concernent les travaux du plan de gestion de la ripisylve ainsi que la création d'un réseau de mares. Les études ont représenté un montant de 217 430.22 € en 2024 comprenant l'étude de la construction de nouveaux locaux, ainsi que les études liées à l'étude stratégique globale des Espèces Exotiques Envahissantes, stations de mesures, Etude Confluence Guiers/Rhône, études bilan ripisylve, plan de gestion Grand Marais/ Etang St Julien de Ratz.

Les recettes d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception (en fonction des modalités de versement des financeurs). Des subventions liées à d'importantes dépenses d'investissement mandatées en 2024 seront perçues en 2025.

Sabine Gandy présente les chiffres provisoires de l'année 2024

	RESULTATS 2023	Résultats 2024			SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	
SF	+2 052 803 48€	1 807 017.72 €	1 182 769,00 €	624 248.20 €	2 677 052.20 €
SI	636 220.05 €	581 462,17 €	696 759,17 €	- 115 297,00 €	520 923,05 €

Après discussion et compte-tenu du contexte actuel (baisse des dotations de l'Etat aux communes) les membres du conseil syndical indique qu'il sera appliqué une augmentation du montant des participations GEMAPI et Item 12 pour l'année 2025 de 1.8 % correspondant approximativement au taux de l'inflation.

Pour 2025, Les 3 principaux postes de dépenses de fonctionnement concernent :

- Les frais d'ordre général (comme les frais de locaux, de véhicules, de bureautique, d'énergie, de maintenance informatique, de téléphonie, de fournitures administratives et de petits matériels... ainsi que les indemnités et frais associés versés aux enquêteurs publics...) estimés à 218 550.00 €.
- Les charges de personnel : l'enveloppe estimée 2025 s'élève à 513 050 € pour 12 agents (8 agents à temps plein et 1 agent à 80%, 1 agent à 20%) et 2 agents mis à disposition (60% d'un ETP), et 1 agent en convention de partenariat (10% d'un ETP).

- Les autres charges de gestion courantes comme les licences et indemnités des élus ; L'enveloppe estimée 2025 s'élève à 46 510.00 €
- Les études, actions et travaux qui concernent tout le périmètre du SIAGA comme le plan de gestion sédimentaire, étude stratégique ressource en eau et changement climatique la communication institutionnelle, l'enveloppe estimée 2025 s'élève à 722 000 €
- La dette : les crédits liés à la ligne de trésorerie (0 €)
- Il convient d'ajouter une provision pour risques et charges exceptionnelles correspondant aux éventuels travaux à Entre-Deux-Guiers (montant estimé à ce jour à 150 000 €)

Les principaux postes de dépenses d'investissement concernent le PAPI d'intention (Action I.9 / II.3 / V.1 / VI.1/ VI.2), les études Bâtiment, Confluence Guiers/Rhône ,Espèces exotiques envahissantes (EEE), les études Bilan ripisylve, le plan de gestion Grand Marais/ Etang St Julien de Ratz, les dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie (études géotechniques et hydrogéologiques), les acquisitions terrain nouveau bâtiment et Grand marais, Etang St Julien de Ratz, les animations foncières CEN38 (CEN 38 10000 €) Reconquête ZH 38, les animations foncières et acquisitions Guiers aval, les travaux ripisylve 2023/2024), les travaux ZH AP biodiversité (mares), les travaux ZH CEN73 transféré 2024 Marais des rives, Cotes envers, Val tiers, les travaux ZH CEN73 , les travaux ZH CCLA (CEN 73 délégué), les travaux ZH CCLA (CEN 73 délégué) 2024 Pallud,, les travaux ZH Convention CEN38 , l'achat de matériel informatique, la mise en œuvre du plan de gestion du transport solide, l'investigation préalable reméandrage Bièvre Pressins , du Guiers médian, du camping 3 lacs, le programme d'actions de restauration et d'entretien (Délégation CCLA), les travaux EEE, les travaux ripisylve 2024/2025, le PGS de 13 ouvrages sédimentaire, l'étude bilan du contrat de bassin, les suivis environnementaux Confluence et les travaux du nouveau bâtiment

3/Délibérations :

- **Débat Orientation budgétaire :** Jean-Louis Reynaud rappelle que la présentation du débat d'orientation budgétaire est une obligation pour tout Syndicat mixte qui comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants. Il rappelle également que la non présentation du débat d'orientation budgétaire entraîne la nullité du budget. Et il indique que la présentation du débat d'orientation budgétaire ouvre une période de deux mois au terme de laquelle devra être voté le budget initial.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le débat d'orientation budgétaire 2025

- **Demande de subvention missions Année 2025 :** Didier Girard indique que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truisson-Rieu, que l'année 2025 permettra d'engager l'élaboration du nouveau contrat Eau et Climat ainsi que la finalisation des actions morpho-écologiques inscrites au contrat et enfin que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques. Il est donc proposé de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement des missions du SIAGA au titre de l'année 2025.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subvention des missions pour l'année 2025 et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Demande de financement des animations poste PAPI 2025 :** Didier Girard rappelle que le SIAGA a créée en 2021 un poste d'emploi non permanent de chargé de mission prévention des inondations. Le montant du coût de l'opération pour l'année 2025 soit 79 032.00 €. L'Etat pour le financement des animations PEP au P.A.P.I. au titre de l'année 2025, au taux de 50%, soit pour un montant de 39 516 € et au taux de 30 % pour un montant de 23 710 € dans le cadre du fond vert. Il convient donc de demander les subventions auprès de l'Etat concernant le financement de ce poste pour l'année 2025.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subvention des animations poste PAPI pour l'année 2025 et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires

➤ **Convention de partenariat relative à la démarche de prévention sécurité et santé au travail :**

Jean-Louis Reynaud indique que les collectivités doivent veiller à la sécurité et à la protection de la santé, conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Afin d'appliquer les directives de ce décret, les syndicats (SEA, SEPECC, SIEGA, SIAGA), et la commune des Abrets en Dauphiné ont décidé de mettre en place une politique commune de sécurité et de fixer les objectifs liés à cette démarche (formation, outils de communication, organisation internes des collectivités...); Les cinq entités établissent une démarche commune de prévention qui comprend des journées de formation, des outils de communication en matière de santé et sécurité au travail, le partage d'un conseiller de prévention, la rédaction de procédures, organisations et documents obligatoires internes aux collectivités....

Le syndicat des eaux des Abrets-en-Dauphiné est porteur de l'opération, il prendra en charge financièrement tous les frais liés à cette opération, ils seront répartis annuellement entre les cinq entités, en fonction des journées de travail hebdomadaire du conseiller de prévention sur leur collectivité.

Le conseiller de prévention aujourd'hui intersyndical travaillera dorénavant afin de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité sur les cinq collectivités. Le Syndicat des eaux des Abrets-en-Dauphiné est le lieu d'accueil de cet agent. Le temps de travail de cette personne sera réparti entre les cinq collectivités :

- SEA : 2 j/semaine
- SEPECC : 0.5 j/semaine
- SIEGA : 0.5 j/semaine
- **SIAGA : 0.5 j/semaine**
- Mairie des Abrets: 1j/semaine

Dans le cadre de la démarche mutualisée de prévention, l'estimation financière pour les frais de personnel est la suivante :

- Préventeur, estimation d'un agent classé sur le grade d'ingénieur principal, 1er échelon, avec avantages sociaux du Syndicat des Abrets : 67 500 € par an
- Coût entretien véhicule annuel : 1 700 € par an
- Fournitures packs EPI (2 pantalons, 5 tee-shirt, 1 paire de chaussure, 1 veste) : 250 € par an
- Amortissement matériel informatique (sur 3 ans) 476 € par an
- Montant acquisition et installation : 1427.55 € par an,

Soit un total annuel estimé à 69 926 € par an, représentant un coût estimatif par Syndicat :

- SEA : $(69\ 926 * (4/9)) = 31\ 082.11\ €$
- SEPECC : $(69\ 926 * (1/9)) = 7768.78\ €$
- SIEGA : $(69\ 926 * (1/9)) = 7768.78\ €$
- **SIAGA : $(69\ 926 * (1/9)) = 7768.78\ €$**
- Mairie des Abrets en Dauphiné : $(69\ 926 * (2/9)) = 15537.56\ €$

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la convention de partenariat relative à la démarche de prévention sécurité et santé au travail et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires et inscrire au budget les montants

➤ **Convention d'application relative aux travaux en zone humide réalisés par le CEN 38 – Année 2025 :**

Il est rappelé : Didier Girard rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement). Il indique que le CEN 38 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland (Saint Christophe sur Guiers), Marais de Chambrotin (Saint-Jean-d'Avelanne), zone humide de Grosset (Velanne). Didier Girard indique que le coût estimatif est de 12 835 € TTC. Compte-tenu de la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 38 et le SIAGA, il est proposé de participer financièrement à cette opération à hauteur de 12 835 € TTC

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la convention d'application relative aux travaux en zone humide réalisés par le CEN 38 – Année 2025 et autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires et inscrire au budget les montants

Divers :

- **Nouveau site Web :** la mise à jour du site web a permis d'avoir un site plus moderne, intuitif, mieux ciblé et organisé. Il permet de développer l'image du SIAGA et améliorer sa notoriété, de valoriser le SIAGA en reflétant une image moderne, de proximité et améliorer sa légitimité. Il permet également d'améliorer et faciliter le lien avec les élus et les partenaires.
Le Cœur de cible est le grand public qui ne connaît pas ou mal le SIAGA,
La cible principale est les habitants et élus du BV déjà sensibilisés ou non
La cible secondaire est les élus du SIAGA et les partenaires (techniques, financiers, presse, etc.)
 - ✚ Alain Perrot indique qu'il trouve le site bien fait.
 - ✚ Stéphane Gusméroli demande s'il est possible d'avoir un document d'information sur le site afin de le diffuser. Didier Girard lui indique que Yolenne Sicaud, chargée de communication lui fera parvenir.

- Ressources Humaines : Sabine Gandy indique que Cynthia Martin est arrivée en remplacement du congé maternité de Clémentine Péral en date du 02/12/2024 jusqu'au 31/05/2025.
Elle indique également que le Siaga est en cours de recrutement pour un poste de coordinateur (trice) eau, climat et préservation des milieux aquatiques : le dépôt des candidatures est jusqu'au 28/02/2025, et l'embauche est prévue au 01/04/2025

- Sabine Gandy indique les prochaines dates :
 - Vendredi 14/02/2025 9h30 : CoPil Ressource en eau, 4c
 - Jeudi 20/02/2025 à 9h30 : CoPil bilan contrat de bassin 2022/2024
 - Jeudi 20/03/2025 à 9H00 Comité de rivière
 - Bureau Syndical 12/03/2025
 - Conseil Syndical 26/03/2025

Sabine Gandy indique aux membres du Conseil Syndical qui n'étaient pas présents à la cérémonie des vœux, que nous allons leur remettre un exemplaire de la carte sensible à l'issue du conseil syndical.

L'ordre du jour ayant été complétement examiné, la séance est levée à 20 h15

Le 19/02/2025

Le secrétaire de séance
Alain Perrot



Le Président
Jean-Louis REYNAUD

